

**DATE DE CONVOCATION** : 27 Août 2020

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE –G. MIGNON - M. VILLEGIER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL - S. DELIMOGE – C. NANGLARD - C. RAFIN.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGIER - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - P. BERTON donne pouvoir à S. DELIMOGE -

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: C. BONNEAU – F. GUIRAO – S. RAYNAUD – P. BERTON

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : A. DUBRUN

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET 2020 DE LA COMMUNE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2020 par délibération n° 2020-24 du Conseil Municipal du 26 février 2020,

VU l'adoption de la décision modificative n° 1 par délibération n° 2020-46 du Conseil Municipal du 2 septembre 2020,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les ajustements nécessaires suite à la réalisation d'un point sur l'exécution budgétaire,

Monsieur le Maire en donne lecture et commente :

Article	Opération	Désignation	Montant
INVESTISSEMENT - Dépenses			
21568	26	Sécurité	1 800.00 €
020	-	Dépenses imprévues	- 1 800.00 €
2313	100	Réalisation d'une cuisine centrale et self	- 338 000.00 €
2313	510	Bâti du Plaineau : maîtrise d'œuvre	256 000.00 €
2041582	474	Effacement réseaux Bd république/Plaineau	80 200.00 €
2315	200	Voirie 2020	- 40 000.00 €

2313	98	Ecole maternelle : Aire de jeux	- 2 400.00 €
2313	99	Ecole primaire : led et chaudière	- 3 300.00 €
2313	13	Huisseries à la salle des fêtes	- 5 000.00 €
2041582	109	Projecteurs du stade de foot	- 1 200.00 €
Total			<b>- 53 700.00 €</b>

Article	Opération	Désignation	Montant
INVESTISSEMENT - Recettes			
1321	100	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	- 170 132.00 €
1641	-	Emprunt à réaliser	116 432.00 €
Total			<b>- 53 700.00 €</b>

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR** décide :

- ✓ d'adopter les modifications de crédits présentés sous la décision modificative n° 2,
- ✓ de charger Monsieur le Maire de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE